

PRÉFET DE LA CORRÈZE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte du 6 janvier 2020 au 6 février 2020 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs, pour connaître l'avis du public sur le projet présenté par la société CPV SUN 40 relatif à la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur des terrains situés au lieu-dit « Les Goutailloux », sur la commune de Treignac.

Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée sur la commune de Treignac. Ses principales caractéristiques sont les suivantes : La centrale d'une surface clôturée d'environ 7,7 ha aura une puissance crête installée cumulée d'environ 5,46 MWc. Elle nécessitera la mise en place d'environ 12 550 modules photovoltaïques disposés sur des structures porteuses fixées par des pieux battus dans le sol, de 4 postes de transformation et d'un poste de livraison. En tout, la surface de plancher occupée par les locaux techniques sera d'environ 53 m².

Monsieur Pierre Monteil, retraité du Crédit Agricole, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Limoges.

Le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique ainsi que les avis émis par les collectivités territoriales concernées et leurs groupements, sera tenu à la disposition du public du 6 janvier 2020 au 6 février 2020 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>
- en mairie de Treignac, aux heures d'ouverture des services : du lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et samedi de 9h00 à 12h00.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en mairie de Treignac,
- adresser ses observations et propositions par écrit au commissaire enquêteur
 - par correspondance adressée à la mairie de Treignac (*Monsieur le commissaire enquêteur - enquête publique projet de centrale photovoltaïque - Mairie - Place de la mairie - 19260 Treignac*),
 - par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel *Enquête publique projet de centrale photovoltaïque à Treignac*).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Treignac pour recevoir ses observations et propositions, écrites ou orales, aux jours et heures suivants :

- le mardi 07 janvier 2020 de 13h30 à 17h00 ;
- le mardi 14 janvier 2020 de 9h00 à 12h00 ;
- le mercredi 22 janvier 2020 de 13h30 à 17h00 ;
- le samedi 01 février 2020 de 9h00 à 12h00 ;
- le jeudi 06 février 2020 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairie de Treignac,
- à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie),
- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Les demandes d'information relatives au projet peuvent être adressées à la société CPV SUN 40 (adresse : 47 rue J.A. Schumpeter, 34470 Perols - chef de projets, M. Denis Bouzon - tél. 06 28 06 79 06 - mail dbouzon33@gmail.com).

A l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, au nom de l'État, sur la demande de permis de construire (accord, accord assorti de prescriptions ou refus).

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,
le directeur de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial



Gilles Pellegrin